

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1845.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Budget de la Marine de l'exercice 1845.*(Voir les Nos 2 et 80 de la Chambre des Représentants et le N^o 39 du Sénat.)*

MESSIEURS,

Les explications que le gouvernement a données sur le Budget de la Marine pour l'exercice de 1845, motivent suffisamment les demandes d'allocations qu'il contient.

La totalité de ce budget offre une diminution de 33,081 fr.

Les dépenses extraordinaires sont diminuées de	Fr.	46,000
Les dépenses ordinaires sont augmentées de		12,919
	Fr.	33,081

La diminution des dépenses extraordinaires se compose de deux articles :

CHAP. XVIII. {	Construction de deux bateaux pilotes.	Fr.	42,000
	Entretien de la <i>British-Queen</i>		14,000
		Fr.	56,000

Dont il faut déduire la somme demandée extraordinairement pour les bâtiments le *Prince Philippe* et la *Ville d'Anvers*.

10,000

Fr. 46,000

L'augmentation des dépenses ordinaires se compose de deux articles :

CHAP. IV, ART. 4, { et CHAP. VIII. {	Pilotage, section de la Manche.	Fr.	8,520
	Pensions.		10,400
		Fr.	18,920

Il faut encore remarquer que sur cet article des pensions il y a un transfert du Budget de la Dette Publique et du fonds de pilotage, en vertu de la loi du 21 juillet 1844, de la somme de 7400 fr., ce qui ne présente pas une augmentation réelle de dépenses.

Dont il faut déduire la somme portée en moins pour les bâtiments de guerre, Chap. II, Art. 3.

Fr. 6,001

Fr. 12,919

(2)

La Commission à laquelle le Sénat a confié l'examen de ce Budget, croit devoir faire remarquer que le but principal que l'on doit tâcher d'atteindre est de former des officiers pour le service de la navigation commerciale, car elle ne pense pas que la Belgique doive songer à se créer une marine militaire, mais qu'elle doit se borner à conserver celle nécessaire pour la défense de son littoral et de ses rivières; elle applaudit donc à la destination qui a été donnée aux équipages des quatre navires mentionnés à l'annexe *E* du Rapport de la Section centrale, et elle propose, à l'unanimité, l'adoption du dit Budget.

Le Duc D'URSEL.

A. DAMINET.

D. SIRAUT.

Le Baron DE MACAR, Rapporteur.